



DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	41	7	1

OBJET : 13-1 - SPORTS - HAUT NIVEAU - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION "OAJLP GYMNASTIQUE" ET MONSIEUR LORIS FRASCA - 2020/2021 - AUTORISATION DE SIGNATURE

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N° Enregistrement :

25/21

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie **23 DEC 2020**

Le Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le **5 JAN 2021**

Par délégation du Maire,
L'Attachée territoriale



Par délégation du Maire
L'attachée territoriale
Sandra MIGLIORE
Sandra MIGLIORE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU VENDREDI 18 DÉCEMBRE 2020

Le vendredi 18 décembre 2020 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 11/12/2020, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Eric DUPLAY, Mme Khéra BADAOUI-HUGUENIN-VUILLEMIN, M. Yves DAHAN, Mme Alexia MISSANA, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marika ROMAN, M. Daniel LALLAI, Mme Vanessa LELLOUCHE, M. Matthieu GILLI, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Xavier WIJK, Mme Anne-Marie BOUSQUET, M. Marc FOSSOUD, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, M. Paul SASSI, M. Gérald LACOSTE, Mme Beatrix GIRARD, Mme Carole BONAUT, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Eric PAUGET, M. David SIMPLOT, Mme Gaëlle DUMAS, M. Jean-Gérard ANFOSSI, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Nathalie GRILLI, Mme Stéphanie FICARELLA, Mme Johanna SIMOES DA SILVA, M. Marc ANFOSSO, Mme Anaïs IMBERT, Mme Françoise VALLOT, Mme Monique GAGEAN, M. Arnaud VIE, M. François ZEMA, Mme Michèle MURATORE, Mme Djahida HEMADOU.

Procurations :

Mme Nathalie DEPETRIS à M. Jean LEONETTI,
Mme Martine SAVALLI à Mme Anne-Marie BOUSQUET,
Mme Françoise THOMEL à M. Bernard DELIQUAIRE,
Mme Fanny HARTNAGEL ROPITEAU à Mme Gaëlle DUMAS,
M. Alain BERNARD à M. Xavier WIJK,
M. Tanguy CORNEC à M. Arnaud VIE,
Mme Aline ABRANAVAL à M. François ZEMA

Absents : Mme Khadija AOUAMI.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées.
Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) EDUCATION – RESTAURATION SCOLAIRE – SPORTS – PETITE ENFANCE - JEUNESSE

La Commune a, depuis longtemps, démontré qu'elle soutenait le sport de haut niveau mais elle souhaite également en retirer des effets induits en terme d'image et de promotion de son nom.

C'est la raison pour laquelle la Commune a choisi de conclure une convention de partenariat pour la gymnastique artistique, du fait du potentiel de Monsieur Loris FRASCA (dont les spécialités sont le sol et le saut).

En effet, Monsieur Loris FRASCA a un beau palmarès. Il a été triple champion de France au saut et médaillé de bronze par équipe et 4^{ème} au saut aux championnats d'Europe en 2018.

Cette convention de partenariat permettra d'engager l'Association auprès du Sportif (mise à disposition de matériel, de moyens pour s'entraîner), dans l'optique des Jeux Olympiques de Tokyo reportés à l'été 2021.

La Commune verse ainsi une subvention à l'Association, qui s'engage à aider le Sportif dans son entraînement pour réussir les prochains Jeux Olympiques dans sa discipline, la Gymnastique artistique pour 4 000 € sur 1 saison sportive (2020/2021).

Pour mémoire, la Commune verse également une aide financière directement à Monsieur Loris FRASCA, dans le cadre d'un marché de parrainage sportif d'un montant de 6 000 € TTC sur la saison sportive 2020/2021.

Sous réserves que le sportif participe bien aux prochains Jeux Olympiques, et qu'il fasse apparaître le nom de la Commune aussi souvent que possible dans ses relations avec les médias, ce qui représente pour la gymnastique artistique, une enveloppe de 20 000 € TTC/an, en comptabilisant le soutien apporté à l'athlète Samir Ait Saïd selon les mêmes conditions (Délibération du Conseil municipal du 20 novembre 2020).

OUI CET EXPOSÉ

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL


À l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat établie avec l'OAJLP GYMNASTIQUE et Monsieur Loris FRASCA, ci-annexée, d'une durée d'une saison sportive (jusqu'au 30 juin 2021), pour un montant de 4 000 € (quatre mille euros) et les éventuels avenants, qui ne bouleverseraient pas l'économie générale de la convention.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application "Télérecours" accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr/>. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DCM N.13-1 - SPORTS - HAUT NIVEAU - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION "OAJLP GYMNASTIQUE" ET MONSIEUR LORIS FRASCA - 2020/2021 - AUTORISATION DE SIGNATURE

Date de transmission de l'acte : 05/01/2021

Date de réception de l'accusé de réception : 05/01/2021

Numéro de l'acte : 740958 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20201218-740958-DE

Date de décision : 18/12/2020

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communes